

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

entre l'AMAP Pessicart & Jean-Baptiste TODESCO (Le Hangar Boulangerie Bio)

du mardi **28 Mai 2019** au mardi **24 septembre 2019**

Entre l'amapien(e), adhérent(e) de l'amap Pessicart :

NOM Prénom			
Adresse			
Mobile		Courriel :	

Et le boulanger :

<p>Jean-Baptiste TODESCO - Le Hangar Boulangerie Bio 778 route des Vespins - 06700 Saint Laurent du Var</p>
--

En tant qu'amapien(ne), je m'engage :

- à régler mes commandes en chèques établis pour toute la période, à l'ordre de BREAD et à les donner le jour de l'adhésion aux responsables de l'AMAP qui les remettront le mois courant au boulanger ;
- à venir récupérer ou faire récupérer ma commande.

En tant que boulanger, je m'engage :

- à respecter la totalité de la Charte des AMAP sur l'ensemble de ma production ;
- à livrer à chaque date prévue, les produits choisis par chacun des amapiens ;
- à être responsable de mes produits jusqu'à l'enlèvement par l'amapien(ne).

L'engagement est ferme sur la saison donnée mais il n'est pas obligatoire de passer commande chaque semaine.

Les chèques mensuels sont tous remis au retour du contrat et portent la date de la signature du contrat.

Les prix des pains, leur composition et les codes correspondants sont donnés dans le tableau en annexe.

DATES	Votre (vos) choix de pain(s)						Montant/ semaine	Montant chèque mensuel
	Qté	Code	Qté	Code	Qté	Code		
28/5							€	€
4/6							€	€
11/6							€	
18/6							€	
25/6							€	
2/7							€	€
9/7							€	
16/7							€	
23/7							€	
30/7							€	€
6/8							€	
13/8							€	
20/8							€	
27/8							€	€
3/9							€	
10/9							€	
17/9							€	
24/9							€	

Livraison : le mardi à la salle de l'AMAP Pessicart située au Comité de Quartier, 68 av. de Pessicart à Nice **de 17h30 à 18h30, première livraison le 28 mai 2019.**

Date et signature de Jean-Baptiste Todesco :

Date et signature de l'amapien(e) :